

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 25 mars 2022

Session extraordinaire du Conseil "Justice et affaires intérieures", Bruxelles, 28 mars 2022

La session du Conseil sera présidée par Gérard Darmanin, ministre de l'intérieur de la France. La session commencera à 14 h 30 et sera suivie d'une conférence de presse vers 17 h 45.

Les ministres se réuniront pour discuter de la poursuite de la coordination en matière d'accueil des réfugiés ukrainiens, cette coordination étant une nouvelle expression d'unité et de solidarité. Ils concentreront en particulier leurs travaux sur la mise en œuvre d'un soutien matériel et financier aux États membres, sur le suivi et la coordination des déplacements au sein de l'UE, sur l'accueil des réfugiés en provenance de Moldavie et sur les questions relatives à la maîtrise des frontières extérieures et à la sécurité.

En marge de la réunion du Conseil, les ministres auront l'occasion d'échanger par visio-conférence avec le ministre ukrainien de l'intérieur, pour marquer à nouveau leur solidarité avec l'Ukraine.

Des représentants de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse, pays associés à l'espace Schengen, assisteront également à la session. Des représentants des agences de l'Union européenne seront aussi présents.

* * *

[Conseil "Justice et affaires intérieures" - page de la session](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Coordination en matière d'accueil des réfugiés

Les ministres de l'intérieur discuteront de la poursuite de la coordination en matière d'accueil des réfugiés ukrainiens. Depuis le 24 février 2022, 3,4 millions de personnes environ, principalement des femmes et des enfants, sont arrivées dans l'Union européenne, fuyant la guerre en Ukraine.

Les États membres, et en particulier les pays limitrophes de l'Ukraine, ont mis en place des capacités d'accueil. Le 4 mars, le Conseil a instauré à l'unanimité une protection temporaire pour offrir une protection immédiate et collective à ces personnes. L'UE a également apporté un soutien aux États membres les plus touchés par le biais de son mécanisme de protection civile et des agences de l'UE et s'efforce de débloquer des fonds supplémentaires pour fournir une aide d'urgence.

> [Solidarité de l'UE avec l'Ukraine \(informations générales\)](#)

Toutefois, au vu de l'évolution de la situation, un soutien et une coordination supplémentaires seront nécessaires pour continuer d'offrir de bonnes conditions d'accueil aux personnes concernées. Lors de leur réunion, les ministres se concentreront notamment sur les points suivants:

a) Soutien matériel et financier

Les ministres feront le point sur les moyens mis en œuvre et débattront d'éventuels besoins supplémentaires.

Le 8 mars, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement concernant **l'action de cohésion pour les réfugiés en Europe (CARE)** afin d'alléger la charge que fait peser sur les budgets nationaux et régionaux la pression migratoire sans précédent. Elle a également présenté une proposition de modification des **Fonds "Affaires intérieures"** (2014-2020) afin de débloquer des ressources supplémentaires pour les États membres en vue d'assurer des structures d'accueil adéquates et des procédures efficaces.

Le 16 mars, le Conseil a approuvé au niveau politique les propositions législatives, qui ont ensuite été approuvées par le Parlement européen le 24 mars. Le texte va maintenant être présenté au Conseil pour adoption définitive début avril puis entrera en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel.

Le 21 mars, la Commission a lancé un appel spécial au titre de **l'instrument d'appui technique** pour soutenir les États membres qui accueillent des réfugiés en provenance d'Ukraine. À la suite de cet appel, les États membres peuvent envoyer des demandes d'appui technique afin de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles permettant d'accueillir les personnes qui fuient la guerre, de renforcer l'intégration sociale et économique des réfugiés et de fournir un hébergement aux familles ou aux enfants non accompagnés.

L'UE coordonne également l'aide en nature fournie à la Pologne, à la Slovaquie et à la République tchèque par l'intermédiaire du **mécanisme de protection civile**. Ce soutien comprend des produits tels que des fournitures médicales, des kits d'hygiène, des groupes électrogènes et des fournitures destinées à répondre aux besoins en matière d'hébergement. En outre, un mécanisme de solidarité de l'UE a été mis en place pour faciliter les évacuations médicales de personnes nécessitant un traitement et des soins hospitaliers spécialisés.

Le 23 mars, la Commission a présenté une communication sur la manière de préparer l'Europe à répondre aux besoins des personnes qui fuient l'Ukraine. Cette communication met l'accent sur les mesures prises dans des domaines tels que la protection des enfants et l'accès à l'éducation, aux soins de santé, au logement et au marché du travail.

> [Ukraine:le Conseil approuve le déblocage rapide de ressources au titre de la cohésion pour aider les réfugiés \(communiqué de presse, 16 mars\)](#)

> [Ukraine:le Conseil adopte un mandat de négociation pour débloquer une aide supplémentaire au titre des Fonds "Affaires intérieures" \(communiqué de presse, 16 mars 2022\)](#)

> [Ukraine:la Commission lance un appel spécial pour soutenir les États membres qui accueillent des réfugiés et contribuer à la suppression progressive de leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles provenant de Russie \(communiqué de presse de la Commission, 21 mars\)](#)

> [Cartes de la DG ECHO sur la guerre de la Russie contre l'Ukraine: protection civile et aide humanitaire](#)

> [Vidéoconférence informelle des ministres de la santé, 15 mars 2022](#)

> [Ukraine: soutien de l'UE aux États membres pour répondre aux besoins des réfugiés \(communiqué de presse de la Commission, 23 mars\)](#)

b) Suivi et coordination des déplacements au sein de l'UE

Les ministres débattront de la mise en œuvre de la décision relative à la protection temporaire et indiqueront si une coordination plus poussée est nécessaire, par exemple en ce qui concerne la consolidation, au niveau de l'UE, de l'enregistrement dans les bases de données nationales afin de faciliter la protection des réfugiés et leurs déplacements au sein de l'UE. Ils discuteront également du rôle de la plateforme de solidarité dans la coordination des déplacements des réfugiés dans l'Union européenne.

Le 4 mars, le Conseil a adopté une décision d'exécution instaurant une **protection temporaire** au vu de l'afflux massif de personnes fuyant l'Ukraine en raison de la guerre. L'objectif est d'offrir une protection immédiate et collective à ces personnes et de leur permettre de bénéficier de droits harmonisés dans toute l'UE, y compris l'accès au marché du travail, au logement, à l'assistance médicale et à l'enseignement pour les enfants. Le 18 mars, la Commission européenne a présenté des lignes directrices opérationnelles afin d'aider les États membres à appliquer cette décision. Ces lignes directrices sont conçues comme un document évolutif permettant de refléter la situation sur le terrain et de tenir dûment compte de l'évolution des besoins des États membres.

En outre, une **plateforme de solidarité** a été mise en place pour mettre en commun les informations sur les capacités d'accueil, le nombre de personnes bénéficiant d'une protection temporaire et les besoins de soutien supplémentaire. Cette plateforme pourrait également être utilisée pour coordonner davantage le transport des réfugiés souhaitant se déplacer depuis les pays situés à la frontière entre l'Ukraine et d'autres États membres de l'UE. Une telle coordination est actuellement mise en œuvre de manière bilatérale entre les États membres.

> [Ukraine: le Conseil instaure à l'unanimité une protection temporaire pour les personnes fuyant la guerre \(communiqué de presse, 4 mars\)](#)

> [Réfugiés en provenance d'Ukraine: Lignes directrices opérationnelles afin d'aider les États membres à appliquer la directive relative à la protection temporaire \(communiqué de presse de la Commission, 18 mars\)](#)

> [Mécanisme de protection temporaire \(infographie\)](#)

c) Accueil des réfugiés en provenance de Moldavie

Les ministres débattront de l'accueil possible, par les États membres de l'UE, de réfugiés arrivant en Moldavie en provenance d'Ukraine. Ils prendront note des engagements pris à cet égard, ainsi que de la mise en œuvre opérationnelle.

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, plus de 350 000 réfugiés sont entrés en Moldavie et leur nombre continue de croître. La plupart d'entre eux traversent la Moldavie, tandis qu'environ 101 500 personnes y restent actuellement.

L'UE fournit une aide humanitaire au pays, à hauteur de **8 millions d'euros**, ainsi qu'une enveloppe supplémentaire de **15 millions d'euros** destinée à aider les autorités moldaves à porter assistance aux personnes qui fuient la guerre en Ukraine.

Le **mécanisme de protection civile de l'UE** a en outre été activé au profit de la Moldavie, un certain nombre d'États membres de l'UE proposant une assistance, notamment des abris, des fournitures médicales et des groupes électrogènes.

Le 17 mars, l'UE et la Moldavie ont signé un accord sur le statut en vue d'un soutien opérationnel de Frontex, ce qui permet à l'agence d'apporter à la Moldavie une assistance grâce au déploiement d'équipes pouvant appuyer les autorités moldaves dans des tâches telles que l'enregistrement et les vérifications aux frontières. Des agents de Frontex sont désormais déployés à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine. Cela complète le soutien déjà apporté par Frontex à la Moldavie dans le cadre d'un accord de travail conclu en 2008, qui permettait l'échange d'informations, des activités de formation et la coordination de certaines mesures opérationnelles conjointes.

> [Moldavie: le Conseil adopte la décision relative à la signature d'un accord en vue d'un soutien opérationnel de Frontex à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie \(communiqué de presse, 17 mars\)](#)

d) Contrôle des frontières extérieures et aspects liés à la sécurité

Les ministres évoqueront le soutien de l'UE aux contrôles aux frontières extérieures. Ils feront aussi le point sur la mobilisation du réseau de l'UE pour lutter contre la grande criminalité organisée (EMPACT) afin d'éviter l'exploitation de la situation par les criminels, y compris par le biais de la traite des êtres humains, la fraude en ligne et le détournement de fonds destinés à soutenir les réfugiés, ou le trafic d'armes.

Début mars, la Commission européenne a présenté des lignes directrices opérationnelles sur la gestion des frontières extérieures afin d'aider les États membres à gérer les arrivées aux frontières avec l'Ukraine et de réduire les temps d'attente tout en maintenant un niveau élevé de sécurité.

Les agences de l'UE apportent également un soutien aux États membres, Frontex étant en mesure de contribuer à l'identification et à l'enregistrement des personnes arrivant et Europol étant disponible pour appuyer les contrôles secondaires. En outre, Frontex apporte également un soutien aux États membres pour les vols de retour humanitaires, qui visent à aider les ressortissants de pays tiers fuyant la guerre en Ukraine à regagner leur pays d'origine.

> [Ukraine: la Commission propose une protection temporaire pour les personnes fuyant la guerre en Ukraine, et des lignes directrices concernant les vérifications aux frontières \(communiqué de presse de la Commission, 2 mars\)](#)

> [L'action de l'UE contre la criminalité organisée \(informations générales\)](#)
